

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER **AU PLUS TARD** POUR LE **Vendredi 30 septembre 2022**

par mail ou par courrier à **Wittenheim**

<b>FESTIPAL 2022</b> N° et INTITULE DES MODULES CHOISIS: Module choisi : ..... <b>Si module s/1 jour choix module 2<sup>ème</sup> jour</b> Module choisi : ..... <b>Dans l'hypothèse où un module choisi serait annulé</b> Module subsidiaire : .....	<b>Responsable OFEPAL :</b> Rébecca Urbajtel Téléphone : 03 89 52 06 02 Contact mail : <a href="mailto:contact@ofepal.eu">contact@ofepal.eu</a> <b>OFEPAL : Identification SIRET</b> 30492614000043 Code APE 804C <b>Déclaration d'existence N°42670017967</b> auprès de la préfecture de Strasbourg (1978)
DATE DU STAGE <b>Lundi 24 et Mardi 25 octobre 2022</b> Lieu du stage: INSTITUTION DE L'ASSOMPTION 21, avenue Foch- COLMAR Durée : 2 X 7 heures Horaires :9h - 12h / 13h - 17h Coût : <b>tarif différencié voir le tarif annoncé sur le programme</b>	

### PARTICIPANT :

NOM :..... PRENOM : ..... FONCTION ..... ou  
PROFESSION..... Né(e) le .....*obligatoire pour le SST & MAC SST*  
*Prendra part au repas proposé sur place :*

Lundi 24 octobre :  oui  non Mardi 25 octobre  oui  non

### ETABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Nom de l'établissement : .....  
Adresse de l'établissement : .....  
Téléphone professionnel : ..... Courriel : .....

### PARTIE A REMPLIR PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Je soussigné(e), Mme, Melle, M .....  
Donne mon accord pour que  
Mme, Melle, M.....  
S'inscrive au module  
intitulé.....  
dans le cadre du **FESTIPAL 2022**

Le montant des frais pédagogiques de ce dispositif de formation sera financé par :

AKTO  AUTRE (à préciser) : .....

Il est ici rappelé qu'aucune prise en charge ne peut être acceptée par l'OPCO, si le dossier ne lui est pas parvenu au plus tard, un mois avant la fin de la formation. Tout établissement qui n'aurait pas fait le nécessaire dans les délais, sera tenu de régler directement à l'OFEPAL l'intégralité des frais pédagogiques. En cas de refus de prise en charge le module sera facturé en intégralité à l'établissement. Les repas commandés seront également facturés sauf à ce qu'une annulation intervienne au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

Date :

Signature du stagiaire

Cachet et Signature du chef d'établissement